

Montréal, le 19 août 2021

**Par courrier électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre-Olivier Charlebois  
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 3700  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en  
essence ou en carburant diesel  
Dossier : R-4141-2020**

---

Cher confrère,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignement n<sup>o</sup> 1 que la Régie de l'énergie transmet à l'ADEQ dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2021-034, les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées **au plus tard le 9 septembre 2021 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml